



Communauté de Communes  
Des Rives du Haut-Allier



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

faisant suite à la conférence organisée à Auzelles (63) le 17 octobre 2017

### Puy-de-Dôme / Haute-Loire

## Voirie forestière : un accord entre professionnels forestiers et élus locaux sur la bonne voie

L'utilisation des voiries – notamment communales – pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les élus locaux, les responsables des chantiers forestiers, et les autres usagers de la desserte.

Étant donné l'importance de la filière forêt-bois pour l'économie locale, les professionnels de la forêt et les élus locaux ont choisi la voie de la **collaboration** et du **volontariat** pour échanger et permettre une utilisation en bonne entente de la voirie. Ces échanges ont été animés par le réseau des associations de Communes forestières, l'interprofession Auvergne Promobois, et, selon les secteurs, le Parc naturel régional Livradois-Forez, ou le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement (SMAD) des Combrailles.

Dès 2015, à l'échelle de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, un premier rapprochement a été engagé entre élus locaux, entreprises de travaux, exploitants forestiers et scieurs. Cette démarche a abouti à **un ensemble de bonnes pratiques validées par les représentants des professionnels forestiers et des élus**. Le tout doit permettre de prévenir d'éventuels dégâts ou conflits d'usages, tout en communiquant positivement sur les métiers du bois et de la forêt.

Le bilan très positif de la première année de mise en œuvre a conduit d'autres territoires à se doter d'un dispositif équivalent. Cet automne, les Combrailles et une cinquantaine de communes du Nord de la Haute-Loire lancent ainsi leur dispositif, **portant le nombre de communes concernées à plus de 200**.

### Un engagement réciproque et volontaire

Les professionnels se sont engagés à informer les communes des chantiers d'exploitation forestière à venir et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les communes ont constitué un réseau d'élus référents qui pourront notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier d'exploitation.

### Territoire couvert par la démarche

203 communes réparties sur 8 communautés de communes et 2 départements.  
187 000 hectares boisés, soit 40 % des forêts du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

## Extraits de la conférence de presse :

**Mme. Nathalie BOUDOUL, Vice-présidente du Parc naturel régional Livradois-Forez**

« Un système original basé sur le donnant-donnant et le volontariat qui permet d'anticiper les difficultés et de limiter les conflits. [...] Il n'y a pas d'équivalent en France en ce qui concerne l'échelle et l'implication volontaire des élus et des professionnels. »

**M. Stéphane FILAIRE, Président de l'interprofession Auvergne Promobois**

« Une concertation entre les besoins des industriels et des élus, avec l'intérêt d'apprendre à se connaître et de travailler ensemble. [...] La cohérence des démarches d'un territoire à l'autre est un facteur de réussite. »

**M. Philippe MEYZONET, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**

« Cette démarche représente un engagement important des élus et des professionnels. Ils communiquent ensemble pour une même cause : une exploitation forestière de qualité permise par l'association de partenaires au-delà des limites administratives. »

**M. Serge PICHOT, Conseiller départemental du Puy-de-Dôme**

« Un dispositif souple qui lui permet d'être adapté et personnalisé. Il est donc transférable à tous les massifs forestiers du département. [...] Le socle commun est tout simplement le fait de mettre les personnes concernées autour d'une même table. »

**M. Christian VILLATTE, Directeur adjoint du SMAD des Combrailles**

« Un outil à la fois adaptable et homogène, suffisamment simple pour être dupliqué. Lors de la concertation menée en 2016 sur les Combrailles, on s'est rendu compte que les documents types mis en place pour l'arrondissement d'Ambert en 2015 étaient déjà utilisés par endroits. »

**M. Jean-Claude DAURAT, Président de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez**

« C'est grâce à une animation locale et à un important travail pédagogique que cela est possible, en lien avec notre Charte forestière de territoire. [...] C'est une nécessaire concertation approfondie entre le monde économique des forestiers et celui des élus souhaitant faire bon usage des fonds public. »

**M. Dominique JARLIER, Président de l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme**

« Plutôt qu'un empilement de règles générales, un contrat personnalisé qui a valeur de démonstration pour les espaces ruraux. Il illustre ce que permettent des démarches territoriales, avec un animateur local appuyé par des structures d'accompagnement et des partenaires techniques. »

**M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire d'Auzelles**

« Il y a quelques récalcitrants, mais dans l'ensemble la situation s'est bien améliorée, avec des chantiers plus propres. Le taux de boisement de la commune est de 75 % et il s'y déroule environ 40 chantiers forestiers par an. Avec le mode opératoire, pratiquement tous sont annoncés en avance. »

**M. Floryan CONVERT, technicien forestier de la coopérative Unisylva**

« Auzelles est une commune où il est facile de travailler parce qu'il y a un référent voirie désigné par la commune. On peut l'appeler pour s'accorder sur les dates de passage, notamment en hiver lorsque les conditions d'exploitation sont difficiles et où la pose systématique d'une barrière de dégel nous empêcherait de répondre aux commandes de clients. Meilleur est notre travail, meilleures sont les relations : plus on est respectueux, plus le référent nous aide. »